

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE  
P R O C E S - V E R B A L  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2021  
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 7

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt quatre novembre, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Mélanie ANDERSEN - Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Séverine DESSALLE - Jérémy REICH - Marc SAUDER

Absents excusés : Laurent MULLER - Christophe PACHOUD – Emmanuel FERREIRA – Laurence ECKMANN – Xavier CHAMBRAN

Pouvoir : Laurence ECKMANN à Jean-Jacques BIC

Secrétaire de séance : Mélanie ANDERSEN

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération modificative du budget N°3
- Questions diverses

Le maire rappelle que la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire rétablit l'application des mesures dérogatoires créées pour faire face à l'épidémie de COVID-19 à compter du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 (articles 6 de la loi n°2020-1379 et 6 et 11 de l'ordonnance n° 2020-391 tels que modifiés par l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021). A ce titre, le quorum est de un tiers du Conseil Municipal (soit 4 conseillers municipaux) et chaque conseiller présent peut être titulaire de deux pouvoirs.

41/2021

**DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3**

Le maire expose que suite aux revalorisations indiciaires, au remplacement de Madame GOBE ainsi qu'à l'augmentation des heures de Madame Audrey MULLER, les cotisations et salaires sont supérieurs aux prévisions. Il manque des crédits sur les lignes correspondantes et afin de pouvoir payer les salaires de décembre, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
615231	Entretiens et réparations voiries	- 10 966.00 €	
6332	Cotisations FNAL		14.00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération		41.00 €
6411	Personnel titulaire		278.00 €
6413	Personnel non titulaire		9 550.00 €
6451	Cotisations patronales URSSAF		194.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites		404.00 €
6531	Indemnités		485.00 €

- Virement de crédits de 14 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6332 (Cotisations FNAL).
- Virement de crédits de 41 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6338 (Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération).
- Virement de crédits de 278 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6411 (Personnel titulaire).
- Virement de crédits de 9 550 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6413 (Personnel non titulaire).
- Virement de crédits de 194 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6451 (Cotisations patronales URSSAF).
- Virement de crédits de 404 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6453 (Cotisations aux caisses de retraites).
- Virement de crédits de 485 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6431 (Indemnités).

Investissement :

Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
020		Dépenses imprévus d'investissement	- 2 161.00 €	
2313	186	Construction		2 161.00 €

- Virement de crédits de 2 161 € du compte 020 (Dépenses imprévus d'investissement) au compte 2313, opération 186 (Construction).

Vote : unanimité





